

# **Les dispositifs éducatifs korczakiens**

---

À la « Maison des Orphelins » (Dom Sierot)  
Et au foyer « Notre Maison » (Nasz Dom)  
de 1912 à 1942

*« J'ai neuf ans, je m'appelle Staś... »*

## **Le parcours d'un novice dans la république des enfants de Janusz Korczak**

Témoignage fictif recueilli pour l'AFJK  
au foyer « Notre Maison »  
par Jacek Rzewuski,  
Inédit © AFJK 2000-2009.

<b>Un parcours personnel...</b>	<b>2</b>
<b>[...] dans une collectivité autogérée*</b>	<b>3</b>
<b>[...] pour grandir chacun à son rythme.....</b>	<b>4</b>
<b>[...] dans le cadre d'institutions démocratiques garantes du respect des droits de chacun..</b>	<b>5</b>

# Un parcours personnel...

---

J'ai neuf ans, je m'appelle Staś [prononcer « Stach »], et après entretien avec Madame Falska la directrice, et l'examen médical du Docteur, je suis admis à *Notre Maison*.

## La première année, j'ai le titre de NOVICE.

Un mois après mon arrivée a lieu un premier PLÉBISCITE général et après un an de noviciat, j'en affronterai un deuxième :

Au moyen de trois cartes à choisir et à déposer dans une urne, les enfants peuvent exprimer trois points de vue sur moi :

+                    -                    0 (indifférent)

Le CONSEIL D'AUTOGESTION (C.A.) examine alors les fréquences de mes affaires au tribunal, mes unités de travail effectuées, ma catégorie scolaire, et compare les résultats des deux plébiscites.

Au vu de mes résultats, il décide de m'attribuer un titre sur l'échelle des **QUALIFICATIONS CITOYENNES** :

- Le mieux, c'est d'être qualifié de « Camarade ».
- C'est bien d'être « Habitant ».
- C'est le lot commun d'être « Habitant indifférent ».
- C'est ennuyeux d'être classé comme « Arrivant encombrant ».

**M**ais rien n'est figé. Je peux progresser (mais aussi hélas régresser).

- ☞ Je peux monter du titre d'« Habitant » à celui de « Camarade » sur décision du CA.
- ☞ Mais si je suis un « habitant indifférent » ou un « arrivant encombrant » et que j'ambitionne d'être promu « Habitant » ou « Camarade », alors je dois faire une démarche auprès du TRIBUNAL DE RÉHABILITATION qui siège une fois l'an. C'est un chemin long et difficile.

Dans ce cas, je dois me trouver un « **tuteur** » parmi les *habitants* ou *camarades* qui devra être approuvé par le Conseil d'autogestion. Ce tuteur est un ami : il m'aide à progresser.

Après trois mois, au vu du rapport de mon tuteur, de mon auto-évaluation comme candidat et d'un nouveau plébiscite, le Conseil d'autogestion statue : s'il estime que je me suis réhabilité, il m'attribue le titre convoité (*Habitant*, ou mieux : *Camarade*).

Ce titre, il me faudra le mériter tout au long de l'année. Si j'accumule trop d'« *articles* » du code, je risque de rétrocéder et de descendre l'échelle des qualifications. Alors tout serait à recommencer et j'aurais à nouveau des efforts à faire pour grimper.

<p style="text-align: center;"><b>Composition du <i>Conseil de réhabilitation</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Le tuteur de l'enfant</li> <li>— Deux juges choisis par le tuteur</li> <li>— Un juge tiré au sort parmi les membres du tribunal qui a siégé la dernière semaine.</li> </ul>	<p>Fréquence : une fois/an (en janvier).</p>
--	--

## [...] dans une collectivité autogérée\*

\* Lieu de vie où la vie quotidienne s'organise avec les autres en autogestion.

### Je m'intègre à la vie et à l'**organisation du travail** à la « Maison »

1. Comme les autres, je **CHOISIS** moi-même le **service** que je veux assurer durant la semaine ou le mois à venir, voire pour toute l'année.

Par exemple, ce mois-ci, j'ai choisi le service à table ; mais j'aurais pu m'engager à m'occuper de l'aération quotidienne de la literie, ou encore d'assurer avec quelques autres la propreté de la maison : balayage, lessivage des sols, etc. Il y a aussi l'aide à la bibliothèque et encore beaucoup d'autres travaux indispensables.

Mais il y a beaucoup de candidats pour certains services et il en manque pour d'autres (nettoyage des sanitaires, par exemple). Pour harmoniser la répartition des services selon les souhaits de chacun et les besoins de l'organisation de la vie de la maison, il y a chaque semaine **la réunion des « tractations »** à la réunion générale. La liste des services non choisis est progressivement remplie à la faveur de concessions et de compromis consentis par les uns ou par les autres.

2. Les services sont **évalués** objectivement : une unité de travail est d'1/2 heure : Certains services comptent pour une unité (30 par mois), d'autres comme une demi-unité (15 par mois) ou 2 unités (60 par mois).

Les services sont aussi **auto-évalués** : chaque soir, je suis invité par l'éducateur à porter une appréciation sur le service accompli dans la journée. À la fin de chaque mois, je procède à une auto-évaluation de la qualité de mon service sur cette période. Quand j'atteins 500 unités de travail, je reçois en reconnaissance une « Carte postale souvenir du travail ». Ce n'est pas une récompense, mais une attestation-souvenir.

3. Les travaux bénévoles ou supplémentaires : il arrive qu'un enfant soit malade ou absent. Il faut le remplacer et assurer son service. Ainsi, je me suis porté **volontaire** en remplacement de mon camarade malade pour monter le charbon de la cave et y descendre les pommes de terre.

Il y a aussi parfois des travaux collectifs supplémentaires : ceux qui se portent volontaires peuvent ensuite s'attribuer des unités en plus.

4. Concernant l'organisation de la vie collective, il ne faut pas négliger l'importance des **loisirs, des jeux et des travaux manuels** : on rit et on s'amuse beaucoup dans notre *maison*.

Avec Zygmunt je joue souvent « au cheval », et avec Janek nous nous improvisons boulanger-pâtissiers ; quant à Wacek, il rêve d'élever un vrai pigeonnier...

Divers ateliers sont aussi à notre disposition. À la cordonnerie, j'ai le plaisir de transformer de vieilles godasses en chaussures de foot. À la menuiserie, je puis confectionner des objets en bois utiles et esthétiques et à l'atelier de reliure, je m'exerce avec enthousiasme à la réfection des vieux livres.

5. **Les excursions et les séjours à la campagne** font aussi partie de l'organisation de Notre Maison. Elles sont l'occasion pour les étrangers que nous rencontrons de vérifier notre bonne éducation, notre civilité et notre sens de l'organisation et de l'autogestion.

## [...] pour grandir chacun à son rythme

Dans Notre Maison à l'instar de ce qui existe à la Maison des Orphelins, nous avons à notre disposition des « outils » pour grandir, devenir responsables, être de bons citoyens. Ainsi j'ai à ma disposition beaucoup de ces « instruments » qui m'obligent à patienter pour obtenir une réponse de l'éducateur ou à prendre le temps de réfléchir avant d'agir ou de réagir.

### Le Tableau d'Affichage

Au lieu, dans la pagaille généralisée, d'assaillir chacun à son tour l'éducateur et de l'obliger à répéter les consignes ou le programme des prochaines activités, je consulte le tableau, où sont inscrites les informations émanant des adultes. Mais je peux y découvrir aussi les propositions et les remarques des enfants, à moins que moi-même je n'y inscrive ma doléance ou mon souhait. Le tableau est vivant : il vit au rythme de la communication dans la maison. Tous y ont accès. Un jour on peut lire par exemple : « *Dans un mois ce sera Pâques. Il est demandé aux enfants d'inscrire leurs idées et leurs projets, pour passer d'agréables fêtes.* »

### La Boîte aux Lettres

J'ai une demande à exprimer à l'éducateur, une critique à formuler et je le presse de me répondre. Il me dit : « *Écris et mets ta lettre dans la boîte* ». Par ce moyen, au lieu de donner une réponse précipitée, il se donne le temps de la réflexion. Le soir venu, l'éducateur consulte le courrier dans le calme, et le lendemain il est en mesure de donner une réponse bien mûrie. Par exemple, j'écris : « *Est-ce que je pourrai sortir demain, parce qu'arrive le frère de maman ?* ». J'apprends la patience dans l'attente de la réponse. Il m'est arrivé d'écrire à l'adresse de l'éducateur : « *Je suis fâché contre vous !* ». Le lendemain à un moment favorable, l'éducateur m'aborde pour parler avec moi de ce qui ne va pas.

Le Dr Korczak affirme que la boîte aux lettres, loin de rendre plus difficile la communication orale de l'enfant avec l'adulte, la favorise au contraire car elle permet de choisir le moment le plus propice à la rencontre et au dialogue.

### Merci — Pardon

Un camarade m'a remplacé pour mon tour de service : je ne manque pas de dire *merci*. Une autre fois dans mon impétuosité j'ai insulté un voisin de table : dès que l'occasion se présente je viens lui demander *pardon* et nous voilà réconciliés. Au fur et à mesure que cette pratique s'est généralisée à Notre Maison, l'atmosphère est devenue plus chaleureuse et a ensuite progressivement fait diminuer les occasions d'incivilité, d'énervernement ou de dispute.

### Le Pari

Je suis bagarreur et je voudrais me débarrasser de ce défaut qui éloigne de moi mes meilleurs copains. Je vois l'éducateur et je passe un accord avec moi-même : c'est un **pari**. On me reproche dix bagarres par semaine : je parie que dans une première étape j'arriverai à ne pas dépasser cinq bagarres dans la semaine. Dans une seconde étape, je ferai mieux, jusqu'à ce qu'enfin on ne me traite plus de bagarreur invétéré, et qu'on ne m'inscrive plus sur le Tableau du tribunal.

## [...] dans le cadre d'institutions démocratiques garantes du respect des droits de chacun

---

Les piliers de la démocratie à Notre Maison comme à la Maison des Orphelins sont le **TRIBUNAL DES PAIRS** et le **CONSEIL D'AUTOGESTION (à Notre Maison) ou le PARLEMENT (à La Maison des Orphelins)**.

Toute la journée, le **Tableau du tribunal**, placé en évidence, est mis à disposition de tous, enfants et adultes. Si j'ai un grief contre quelqu'un, un autre pensionnaire, ou un adulte éducateur ou membre du personnel, **j'inscris** sur le tableau **mon nom** et en face **le nom de la personne** que j'incrimine.

<p>Composition du <b><i>Tribunal des Pairs</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Cinq juges tirés au sort</li> <li>— Le secrétaire : un éducateur sans droit de vote, qui ne juge pas, mais prend seulement les dépositions.</li> </ul>	<p>Fréquence : une fois/semaine.</p> <p>Durée : 1 heure, qui permet de traiter 50 affaires environ.</p>
--	---

Chaque soir l'éducateur fait **la collecte des dépositions**. Les affaires sont transmises au Tribunal des Pairs. (Toutes les affaires ne parviennent pas jusqu'au tribunal : je peux retirer ma plainte, pardonner, me réconcilier et l'affaire est classée).

Le tribunal siège chaque semaine à huis clos (sauf cas insuffisamment instruits). Les sentences sont prononcées devant tous le lendemain de la séance

Les sentences suivent les indications du « code des peines » qui va du non-lieu à la sanction en passant par le pardon. Le code se présente sous forme d'articles numérotés de 1 à 100, puis de 100 en 100 jusqu'à 1 000.

Les articles 1 à 40 énoncent un non-lieu ou à partir du 41 au 99 accorde son pardon. Les articles 100 à 1000 déclarent la culpabilité et sont fonction de la gravité de la faute : et déterminent l'importance de la sanction, qui peut aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

*« Aujourd'hui j'ai inscrit mon nom, Alinka, sur le tableau et je cite Staś parce qu'il m'a battue à l'école. Le tribunal sanctionne Staś avec l'article 100 qui déclare l'accusé coupable ».*

*« Je me promène sur des échasses. Arrive un garçon : “— Donne-moi les échasses !” Moi je ne veux pas les lui donner. Il commence à me battre, m'arrache les échasses, me pousse, me frappe au visage. Je pleure. Au lieu du plaisir de jouer, c'est la tristesse. Pourquoi ça ? — J'inscris ce garçon sur le tableau du tribunal. Mais ensuite je lui pardonne ; alors il écope de l'article 1 du code du tribunal, c'est-à-dire que le tribunal déclare que la victime retire sa plainte. »*

Si les mêmes affaires se reproduisent souvent, c'est que le fonctionnement normal de l'établissement est en cause. Dans ce cas, le tribunal n'y suffisant plus, il dirige ces affaires à répétition vers le **Conseil d'autogestion** de Notre Maison, ou vers le **Parlement des enfants** à la Maison des Orphelins, pour qu'il délibère sur l'opportunité d'une nouvelle loi générale pour tous.

<p>Composition du <b><i>Conseil d'autogestion (C.A.)</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Dix membres élus (20 au parlement de la Maison des Orphelins)</li> <li>— Le onzième membre est un éducateur avec droit de vote (c'est lui qui représente le Conseil d'autogestion auprès du Conseil pédagogique).</li> <li>— Il suscite auprès de lui de nombreuses commissions.</li> </ul>	<p>Fréquence : une fois/semaine.</p>
---	--

Peu à peu avec le temps le CA reçoit des dépositions directement de la part des enfants — sans passer par le Tribunal des pairs et donc sans faire suite à une affaire. Des demandes ou des besoins individuels ou de groupe ont donc la possibilité de se faire connaître et le Conseil d'autogestion statue sur leur bien-fondé et leur opportunité.

À côté du CA ou du parlement des enfants existe aussi un **Conseil pédagogique** composé d'adultes. Ce Conseil veille sur le respect du contrat éducatif de l'institution. En cas de problème de fonctionnement, il arrive parfois qu'une séance réunisse les deux conseils.

Les comptes rendus des différentes séances sont lus à la réunion générale des enfants et des jeunes.

Le Conseil d'autogestion de Notre Maison, de même que le parlement des enfants de la Maison des Orphelins, est élu parmi les enfants dont la conduite le permet et qui se portent candidats pour en exercer les hautes responsabilités. Il assure le fonctionnement démocratique de l'établissement. Il fait corps avec la vie du groupe. Il jouit d'une grande autorité et bénéficie de la plus grande confiance des enfants et des adultes.

\*\*\*\*

Par Jacek Rzewuski,  
avec le concours de Bernard Lathuillière,  
Inédit © AFJK 2000-2009.

## Sources

Les documents disponibles en 1999-2000 à Varsovie en polonais (Korczakianum) et à Paris (Centre de documentation de l'AFJK). Les citations sont extraites de l'article : « [Le Parlement et le Tribunal](#) » (Sejm i Sąd. 1921), Janusz Korczak et de : *Nasz Dom*, Maria Falska, 1928.

## Pour citer cet article

Rzewuski, Jacek : « J'ai neuf ans, je m'appelle Staś... », témoignage fictif sur le parcours d'un novice dans un orphelinat de Janusz Korczak, inédit Association Frse J. Korczak, 6 p. [sur korczak.fr]  
[http://korczak.fr/m4textes/pedagogie-korczak/afjk\\_novice-chez-korczak.html](http://korczak.fr/m4textes/pedagogie-korczak/afjk_novice-chez-korczak.html)